

# SOCIÉTÉ MINIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE (1901-1912) exploitations aurifères

Filiale de l'Ivory Coast Goldfields

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Ivory\\_Coast\\_Goldfields.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Ivory_Coast_Goldfields.pdf)

## CONSTITUTION

Société minière de la Côte d'ivoire

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 24 octobre 1911)*

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Fontana, notaire à Paris, le 30 août 1901, il a été établi les statuts d'une société anonyme ayant pour objet : l'exploration de l'Afrique au point de vue commercial, industriel et financier et l'organisation de toutes expéditions dans les régions africaines ; l'étude, la préparation, la négociation et l'exploitation de toutes affaires agricoles, forestières, minières, industrielles, immobilières et commerciales ; l'achat, la vente, l'échange, la prise ou la donnée à bail ou l'exploitation de tout terrain et immeuble quelconque et leur mise en valeur ; l'obtention des gouvernements ou autorités quelconques de toutes concessions de terrains, mines, travaux publics, transports et autres, leur organisation et exploitation directe ou indirecte ; la création de toutes sociétés, compagnies ou associations quelconques se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ; la fondation de toutes maisons de commerce, comptoirs, agences, établissements quelconques de factoreries et autres ; le recrutement du personnel indigène et, en général, toutes entreprises d'exploration et de colonisation en Afrique.

La société prend la dénomination de Société minière de la Côte d'ivoire.

La durée de la société sera de trente années.

Le siège social est à Paris, 22, rue Vivienne <sup>1</sup>.

Il est fait différents apports à la société par M. Schneider, au profit duquel il est créé 10.000 parts de fondateur. Le capital social est fixé à 125.000 francs divisé en 1.250 actions de 100 francs, entièrement souscrites et libérées intégralement.

Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé : 5 % pour la réserve légale ; somme suffisante pour faire face au paiement des intérêts et à l'amortissement des emprunts qui pourront être faits selon le taux qui sera fixé et établi par le conseil d'administration ; 5 % pour le conseil d'administration. Le surplus reviendra : 50 % aux actionnaires et 50 % aux parts de fondateur.

---

<sup>1</sup> Siège de la Banque Razsovich et Gers, établie en 1883.

Ont été nommés administrateurs : MM. Neumann<sup>2</sup>, Razsovich<sup>3</sup>, marquis Bonardi du Ménil<sup>4</sup> et Schneider<sup>5</sup>. — *Petites Affiches*, 30 septembre 1901.

---

<sup>2</sup> Henry Neumann : marié en 1896 à Mathilde Colonne, des concerts éponymes. Également administrateur des Mines d'or de l'Indénié. Décédé à Paris (*Le Temps*, 4 octobre 1929)

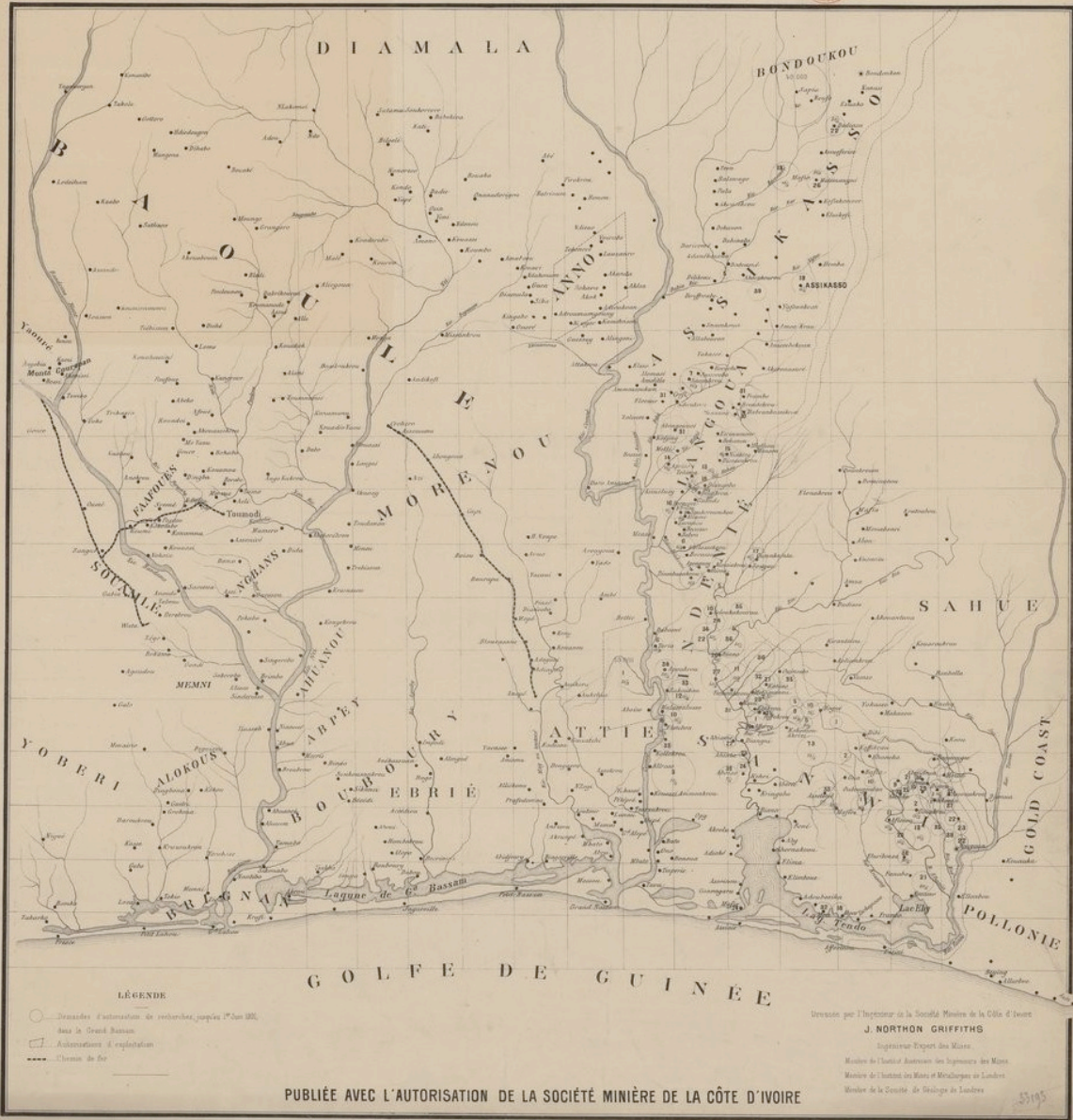
<sup>3</sup> De la Banque Razsovich & Gers, Paris.

<sup>4</sup> Jean François Georges de Bonardi du Ménil (1844-1907), chevalier de la Légion d'honneur en 1871 comme sous-lieutenant de cuirassiers, marié le 18 octobre 1871 à Versailles, avec Jeanne de La Haye. Administrateur de L'Assurance hypothécaire (1901). Ses jetons de présence à la Minière de la Côte-d'Ivoire font l'objet en 1902 d'une saisie de la part d'un créancier de son père, Jean-Ernest de Bonardi du Ménil, dont il a hérité (1814-1891).

<sup>5</sup> Eugène Schneider : commerçant à Grand-Bassam, permissionnaire minier en Côte-d'Ivoire. On retrouve un Eugène Schneider exploitant forestier au Cameroun dans les années 1926-1931.

# CARTE DE LA CÔTE D'IVOIRE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ MINIÈRE DE LA CÔTE D'IVOIRE  
22, Rue Vivienne — PARIS



Carte de la Côte-d'Ivoire publiée par la Société minière de la Côte-d'Ivoire  
(Revue des placements (Banque Razsovich & Geers), Bruxelles, 29 septembre 1901)

Société minière de la Côte-d'Ivoire,  
50, bd Haussmann  
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 17 février 1902, p. 182)

A.G.E. le 22 février à 10 h. — Ordre du jour : vérification de souscription et de versement ; modification aux statuts ; confirmation de la nomination de deux administrateurs nouveaux ; traitement de l'administrateur délégué.

---

Formation  
Société minière de la Côte-d'Ivoire,  
50, bd Haussmann, Paris.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 mars 1902, p. 297)

Capital : 0,5 MF. Fondateur : Henri-Eugène Schneider, négociant, r. d'Enghien, 44.  
Conseil : Bonardi du Ménil, pdt ; H. Neumann, Max Lyon<sup>6</sup>, R[eginald] Ward, [Eugène] Schneider.

---

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE  
Société anonyme constituée à Paris le 18 septembre 1901  
(*Le Moniteur des colonies, La Côte-d'Ivoire*, 1903)

Capital : 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs souscrites en numéraire.

Parts bénéficiaires : 10.000, attribuées à M. [Eugène] Schneider.

Ces parts ont droit à 50 % dans les bénéfices nets.

Objet : l'exploration de l'Afrique, l'obtention, la vente et l'achat de toutes concessions minières en Afrique et principalement à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : nombreux permis miniers.

Conseil d'administration : MM. le marquis de Bonardi du Ménil (président), Henry Neumann, Max Lyon, J. Razscovich [*sic* : *Razsovich*], E[ugène] Schneider.

Commissaires : MM. J[acques] Blum<sup>7</sup> et Nègre.

Siège social : 50, boulevard Haussmann, Paris.

(Société filiale de l'Ivory Coast Goldfields).

---

Société minière de la Côte-d'Ivoire  
Transfèrement du siège social  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1904)

Le conseil d'administration de cette société a décidé de transférer le siège social, 24, rue de la Chaussée-d'Antin, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1904. — *Petites Affiches*, 7 juin 1904.

---

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE LA CÔTE D'IVOIRE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 janvier 1905)

---

<sup>6</sup> Max Lyon (1854-1925), Polytechnique Zurich. Après avoir travaillé à la construction de chemins de fer en France, au Brésil et la Réunion, puis construit le port de Beira au Mozambique, il devient administrateur d'une trentaine de sociétés, principalement minières dont l'Ivory Coast Goldfields :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Max\\_Lyon\\_1854-1925.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Max_Lyon_1854-1925.pdf)

<sup>7</sup> Jacques Blum : fondateur, commissaire des comptes ou administrateur d'une quinzaine de sociétés, à commencer par les Mines de Bou-Jaber (Tunisie) en 1899. Voir notice :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines\\_de\\_Bou-Jaber.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Bou-Jaber.pdf)

Secrétaire général de la Banque Adam. Avis de décès : *Le Temps*, 10 juin 1913.

Les actionnaires de la Société minière de la Côte-d'Ivoire sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le 20 janvier 1905, à quatre heures de relevée, au siège social, à Paris, 24, rue de la Chaussée-d'Antin.

#### ORDRE DU JOUR

1° Nomination de nouveaux administrateurs, en remplacement d'administrateurs démissionnaires.

2° Nomination de commissaires aux comptes.

Ont droit de prendre part à cette assemblée, les propriétaires de 5 actions. Les titres devront être déposés cinq jours au moins avant l'assemblée, à Paris, au siège social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

---

*(Les Archives commerciales de la France, 4 février 1905)*

Paris. — Modifications. — Société MINIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE. — Nomination d'administrateurs. — Transfert du siège, 4, Paix. — 20 janv. 1905. — *Petites Affiches*.

---

Société minière de la Côte-d'Ivoire  
*(Les Annales coloniales, 29 juin 1912)*

20 juillet. — Assemblée générale extraordinaire. 2 heures, au siège, 4, rue Saint-Anne.

Examen et approbation des comptes de la liquidation.

---

#### DISSOLUTIONS

Société minière de la Côte-d'Ivoire (en liq.)  
*(Cote de la Bourse et de la banque, 3 août 1912)*

Répartition. — Un dividende de 8 fr. 63 par action est mis en paiement chez M. J. H. Stephens et Cie, Clement's Lane, Lombard Street, à Londres, au 25 août 1912. — *Petites Affiches*, 27 juillet 1912.

---